

CONCOURS REDKEN COLOROBSESSED (L'OBSESSION POUR LA COLORATION) 2022

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le concours Redken ColorObsessed 2022, commandité par **REDKEN CANADA**, s'adresse à tous les salons et stylistes Redken Participants au Canada. Il commence le 1^{er} juin 2022 à 8 h et se termine le 31 juillet 2022 à 23 h 59 (HAE).

Admissibilité

2. Ce concours s'adresse aux résidents canadiens ayant atteint l'âge de majorité dans leur province ou territoire de résidence. Les employés, représentants et agents des organisateurs du concours, de leurs sociétés affiliées, agences de publicité et (ou) de promotion, partenaires promotionnels et contractuels dans le cadre du présent concours, ainsi que les personnes domiciliées avec celles qui sont susmentionnées et les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) et le ménage de ces employés ne sont pas admissibles.

Comment participer

3. Vous pouvez participer au concours de l'une des façons suivantes :

a. Visitez le site Web du concours sur www.contest.redken.ca qui est accessible uniquement en scannant, avec votre téléphone intelligent, le code QR de n'importe quelle marchandise ColorObsessed dans les salons Redken participant au concours ColorObsessed. Un formulaire de participation électronique apparaîtra à l'écran. Remplissez ledit formulaire en prenant soin de compléter tous les champs obligatoires. Une fois terminé, cliquez sur le bouton « Envoyer », au plus tard le 31 juillet 2022, à 23 h 59 (HAE).

LIMITE D'UNE (1) PARTICIPATION PAR PERSONNE, PAR ADRESSE MUNICIPALE OU PAR ADRESSE ÉLECTRONIQUE. L'ORGANISATEUR ANNULERA TOUT BULLETIN DE PARTICIPATION EN DOUBLE. S'IL EST DÉCLARÉ GAGNANT, LE PARTICIPANT NE POURRA PAS PARTICIPER DE NOUVEAU AU CONCOURS, À DÉFAUT DE QUOI IL SERA IMMÉDIATEMENT DISQUALIFIÉ.

b. AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au concours sans effectuer d'achat, veuillez s'il vous plaît écrire un essai de 50 mots ayant pour thème « Pourquoi j'aime Shades EQ de REDKEN ». Chaque essai doit être rédigé par la personne soumettant l'essai, et ne peut être reproduit mécaniquement. Envoyez votre essai, en incluant votre nom, adresse, code postal et numéro de téléphone à l'adresse suivante : 1500, rue Robert-Bourassa, bureau 600, Montréal (Québec) H3A 3S7. Tout essai doit avoir été envoyé à ladite adresse au plus tard le 31 juillet 2022 (date de clôture du concours) pour être admissible. Limite d'une participation sans achat par semaine.

Prix

PREMIER PRIX

4. Il y a dix (10) Premiers Prix à gagner, pour les 5 clients gagnants et leurs 5 stylistes respectifs. Chaque premier prix consiste en un bon de voyage de 1 000 \$ et un panier-cadeaux Redken d'une valeur de 100 \$.

Sélection des gagnants

5. Afin d'être déclarée gagnante et de pouvoir réclamer son prix, toute personne dont le nom aura été tiré au hasard devra :

Répondre au courriel dans les dix (10) jours pour confirmer son adresse d'expédition au cas où elle remporte le prix.

À défaut de respecter toutes les conditions mentionnées ci-dessus ou toute condition prévue au présent règlement, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement afin d'attribuer ce prix, et ce, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

6. Le gagnant devra également confirmer son adresse d'expédition aux organisateurs du concours dans les dix (10) jours suivant la réception du courriel.

7. À la réception du courriel confirmant l'adresse d'expédition, les organisateurs du concours enverront directement le prix par la poste à l'adresse fournie. Un délai de 4 à 6 semaines pour la réception du prix est à prévoir.

Conditions générales

8. Dans l'éventualité où le gagnant du concours serait mineur, son parent ou tuteur légal devra signer les documents légaux appropriés afin de réclamer son prix.

9. Tous les renseignements fournis par le participant doivent être complets et exacts. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème téléphonique, de messages vocaux difficiles à comprendre, d'une réclamation de prix en retard, incomplète ou envoyée par erreur. Tout bulletin de participation incomplet, falsifié, en retard, invalide ou autrement non conforme pourra être rejeté et annulera l'admissibilité à la réclamation du prix.

10. Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier du concours toute personne et de l'exclure de tous leurs concours futurs s'ils considèrent qu'elle a falsifié le processus de participation ou le fonctionnement du concours ou du site Web du concours, agi en violation du règlement officiel ou de façon déloyale ou nuisible, ou dans l'intention de déranger, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.

11. Si les organisateurs du concours découvrent que des tentatives ont été faites par un participant inscrit (ou toute personne prétendant être un participant inscrit) pour : (i) participer plus d'une fois durant la période du concours (ii) utiliser un ou des programme(s) automatisés, scripts, macros ou programmes robotisés pour participer (iii) créer des entrées ordonnées venant d'un même ordinateur/adresse IP dans la même journée (y compris, mais non limité à la création de fausses adresses courriel ou comptes de médias sociaux), cela pourrait alors entraîner la disqualification, à la seule et entière discrétion des organisateurs du concours, même si le participant a été déclaré gagnant.

12. **ATTENTION** : TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU DE N'IMPORTE QUEL AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE, D'ALTÉRER LE PROCESSUS D'INSCRIPTION OU DE NUIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES. SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS LES LIMITES PERMISES PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

13. Les prix doivent être acceptés tels quels. AUCUNE SUBSTITUTION ET AUCUN TRANSFERT DE PRIX NE SONT PERMIS, SAUF À LA DISCRÉTION DES ORGANISATEURS DU CONCOURS. CES DERNIERS SE RÉSERVENT LE DROIT DE REMPLACER N'IMPORTE QUEL PRIX PAR UN PRIX DE VALEUR ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE SI UN PRIX NE

PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ TEL QUE DÉCRIT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT. LES PRIX NE SONT NI TRANSFÉRABLES NI MONNAYABLES EN TOUT OU EN PARTIE.

14. Les participants acceptent de se conformer au règlement officiel du concours et aux décisions des organisateurs du concours, qui seront sans appel. Ce concours est régi par toute loi applicable. En s'inscrivant au concours, les participants déchargent les organisateurs du concours, leurs agences de publicité ainsi que leurs sociétés affiliées respectives, administrateurs, dirigeants, employés et agents de toute responsabilité pour quelque préjudice, blessure, perte ou dommage que ce soit découlant ou en lien avec le concours ou pour un prix gagné. Les gagnants devront signer et retourner, dans le délai indiqué sur les documents, une déclaration de conformité au règlement du concours et une décharge complète de responsabilité et de publicité et/ou tout autre document.

15. En s'inscrivant au concours, les participants consentent à ce que les organisateurs utilisent, dans le cas où ils seraient gagnants, leur nom, lieu de résidence, photographie ou toute autre image, ainsi que leur témoignage, sans aucune rémunération ou sans aucun avis, à des fins publicitaires, de marketing ou d'informations dans tout média ou format (y compris Internet) en rapport avec les produits, ce concours ou de futurs concours semblables. En s'inscrivant, le participant déclare s'être conformé au règlement du concours.

16. Toutes les inscriptions deviennent la propriété des organisateurs et ne seront pas retournées aux participants. Si le bulletin de participation d'un participant sélectionné a été envoyé par Internet, celui-ci pourrait être tenu de fournir aux organisateurs la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée au bulletin de participation sélectionné.

17. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont les coordonnées figurent sur la lettre de participation sans achat ou formulaire d'inscription électronique ou bulletin de participation. C'est cette personne qui devra répondre à la question d'habileté mathématique et à qui le prix sera remis selon les conditions du présent concours. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'exiger une pièce d'identité avant la remise d'un prix.

Limites de la responsabilité

18. Sans limiter la généralité de ce qui précède et pour plus de certitude, les organisateurs du concours ne sauraient être tenus responsables de : a) toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site, par l'équipement ou par la programmation associée ou utilisée dans le cadre du concours ou pour toute erreur humaine ou technique qui pourrait survenir dans le traitement des participations au concours ; b) toute erreur, toute omission, toute interruption, toute suppression, tout défaut ou retard dans le fonctionnement du site Web ou la transmission dans le cadre du concours ; c) toute défaillance des lignes de communication, vol, destruction ou accès non autorisé ou modification aux inscriptions ; d) tout problème ou défektivité technique de réseau ou de ligne téléphonique, de système informatique en ligne, de serveur ou de fournisseur d'équipement informatique, de logiciel, toute défaillance du courrier électronique à cause de problèmes techniques ou de congestion du réseau Internet ou de tout site ; ou autre combinaison de ces éléments ; ou e) tout dommage causé à l'ordinateur des participants ou de toute autre personne en relation avec la participation au présent concours ou le téléchargement de matériel en relation avec le concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, incluant l'infection par un virus informatique, des bogues, des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques, ou toute autre cause qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité et le déroulement approprié du concours, les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion et sans préavis préalable, d'annuler ou de suspendre le concours, en totalité ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit.

19. En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Confidentialité

20. Les renseignements personnels des participants sont recueillis par les organisateurs uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Aucune autre communication d'informations ou de marketing ne sera reçue par les participants à moins que ces derniers ne donnent aux organisateurs la permission explicite de le faire, comme indiqué sur le formulaire de participation, où il est demandé à l'utilisateur s'il désire recevoir des communications supplémentaires des organisateurs. Veuillez consulter notre politique de confidentialité sur www.contest.redken.ca